

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2001**

L'an deux mille un, le 24 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement en séance ordinaire à partir de 21 heures en mairie, salle Henri Weiler, sous la présidence de Monsieur Jacques LESER, Maire,

Etaient présents :

M. J. LESER, Maire,

Mesdames et Messieurs Lesparre, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, Ourmières, Renauld, Launay, Fernandez, Trouve, adjoints,

Mesdames et Messieurs Faye, Legendre, Brayer, Pery, Laffitan, Coulon-Vergne, Azevedo, Chevallier, Ngwette, Prio, Larcher, Noël, Harricane, Robin, Mkabari, Olgiati, Legrand, Rigaut, Trehet, Veyrier, Cocoual, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Salvaire a donné pouvoir à M.Leser
M. Calabuig a donné pouvoir à M. Lesparre
Mme Espinasse a donné pouvoir à Mme Clerc

Secrétaire de séance : Melle Mkabari, conseillère municipale

Le Conseil Municipal observe tout d'abord une minute de silence à la mémoire de la catastrophe de Toulouse. M le maire précise que bien qu'il n'y ait pas à Bezons d'usines de cette nature, il interrogera le Préfet sur les garanties de sécurité des zones d'activités de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité le compte rendu de sa séance du 25 juin 2001.

Après que Monsieur le Maire ait confirmé qu'il avait présenté au Préfet sa démission comme il l'avait annoncé et précisé que le Conseil serait invité à désigner son successeur le 9 octobre prochain (ainsi que les adjoints), le Conseil Municipal adopte à ***l'unanimité*** le compte rendu de sa séance du 25 juin dernier. Puis, à l'invitation de son maire, il passe à l'examen des dossiers portés à l'ordre du jour.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** adopte son règlement intérieur qui, s'appuyant sur la Charte de la Démocratie Locale, le mode de fonctionnement des Commissions et des autres instances déjà mises en place – tend à promouvoir le rôle des conseillers dans la vie de la commune. Il sera attentif aux effets éventuels sur son règlement de la future loi relative à la démocratie de proximité.

PROGRAMME LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Sur le rapport de Madame FERNANDEZ

Les PLIE constituent des dispositifs nationaux **de mise en cohérence des interventions publiques** afin de **favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté**. Des études menées sur le bassin d'Argenteuil et Bezons ont fait apparaître des situations de grandes difficultés dans l'accès et le retour à l'emploi.

- Si le **chômage a baissé** pour l'ensemble des publics, cette reprise de l'emploi s'observe surtout pour les personnes de qualification moyenne ou haute. **Les publics les plus fragilisés traversent toujours de grandes difficultés.**
- Sur le bassin, **l'essentiel des créations d'emplois** est le fait des **petites et moyennes entreprises** ; elles concernent les personnes d'employabilité immédiate. Ces PME/PMI ne sont bien souvent pas prêtes ou outillées pour s'intégrer à des logiques d'insertion économique.
- **L'offre de formation est insuffisante** en quantité et diversité sur le territoire.
- Une part non négligeable des **publics** en difficulté **n'est pas suffisamment identifié.**
- **L'offre d'insertion par l'économie n'est pas suffisamment diversifiée**, notamment pour le public féminin.

Ce constat a amené les villes d'Argenteuil et Bezons, accompagnées par l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional, à souhaiter la mise en place d'un PLIE à compter de janvier 2002.

- Les objectifs sont de **proposer, sur une période de 5 ans, à 1500 personnes dont 22% de bezonnais, un projet d'insertion sociale et professionnelle qui doit se concrétiser pour 50% d'entre elles par un emploi en CDI ou CDD d'au moins 6 mois.** Les publics retenues sont les demandeurs d'emploi longue durée, les Rmistés, les jeunes, le public caché et les mères de familles isolées.
- Les modalités de mise en œuvre s'appuient sur un partenariat dont le portage devra être assuré par une association de préfiguration dans un premier temps.

Le Conseil Municipal à *l'unanimité* :

- ◆ **Approuve la mise en œuvre du PLIE et autorise la signature du protocole et des autres documents y afférents,**
- ◆ **Autorise l'adhésion à l'association porteuse du PLIE mais mandate son maire pour que le projet de statut présenté soit revu dans sa forme juridique ;**
- ◆ **Désigne Me FERNANDEZ et M Launay pour l'y représenter (au scrutin secret majoritaire par 29 voix et 6 bulletins blancs)**

TRANSPORTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sur le rapport de Mme BRAYER

Les Villes d'Argenteuil, Bezons et Sartrouville se sont engagées à prendre d'importantes dispositions pour l'amélioration du réseau intercommunal R'BUS exploité par TVO. En contrepartie, elles bénéficient des financements du Syndicat

des Transports d'Ile de France et de la Région. Dans ce cadre, pour Bezons, 8 opérations ont été retenues :

- ◆ **Le re profilage de la rue des La suppression de ralentisseur rue Rouget de l'Isle**
- ◆ La suppression d'un stationnement gênant rue Meissonnier
- ◆ Le renforcement de l'information fixe à la gare routière par la **mise en place de panneaux destinés à recevoir des informations sur les horaires et correspondances.**
- ◆ **La priorité des bus aux feux** : installation d'un système GPS pour permettre la priorité des bus sur 3 carrefours :
 - . JAURES/VAILLANT/HUGO
 - . ALBERT I/ SARTROUVILLE
 - . SARTROUVILLE/BERTHIE
- ◆ L'aménagement d'une **voie bus en site propre rue Jean Jaurès** .
- ◆ **Le plan de jalonnement piétons à la tête de pont**
- ◆ L'amélioration de l'**information en temps réel** des voyageurs par la mise en place en 2002 de systèmes d'informations à 10 points d'arrêt pour connaître en temps réel les heures de passage des bus.

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** confirme que la ville assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations et sollicite l'attribution des subventions du contrat de progrès

RD 392

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité***

- souligne son intérêt de voir avancer rapidement le projet d'emprises futures proposé par les services du Conseil Général pour la RD 392, dossier qui représente un enjeu important pour l'aménagement la ville et son environnement.
- exprime un accord de principe avec les orientations générales qui guident ce projet tout en soulignant que certains points devront être examinés dans le détail.
- souhaite que les Bezonnaises et Bezonnais puissent rapidement prendre connaissance de ce projet et aient l'occasion d'exprimer leurs avis.
- souhaite que le Conseil Général prenne dans les plus rapides délais la décision de lancer l'enquête publique.

CONTRAT ENFANCE

Sur le rapport de Madame LESCOP

La CAF aide les collectivités à mettre en place des services pour les enfants de moins de 6 ans ; cela concerne tout particulièrement les crèches. Bezons – ville qui créa en son temps l'une des toutes premières crèches de la région– a conclu de longue date des conventions avec la CAF en ce domaine. Or, le dernier "contrat

enfance" est échu depuis fin 99. Après plusieurs rencontres avec la Caisse, celle ci devrait **reconduire au titre des années 2000, 2001 et 2002 le contrat précédent** afin de permettre l'obtention de la subvention pour les crèches, la halte-garderie les centres de loisirs maternels et d'ouvrir aux familles les aides de cet établissement. Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** demande la reconduction du contrat enfance à intervenir avec la CAF et autorise son Maire à le signer.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES (ANCV)

Sur le rapport de Monsieur OURMIERES

Afin de favoriser l'accès de tous aux structures de l'enfance (séjours de vacances, centres de loisirs), il est nécessaire de demander le renouvellement quinquennal de l'agrément ANCV pour l'encaissement des Chèques-Vacances.

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** autorise la passation d'une convention avec l'ANCV pour l'utilisation des chèques-vacances.

INSTALLATION CLASSEE – EXODUS

Sur le rapport de Monsieur N'GWETTE

Une enquête publique se déroule dans le cadre de la procédure d'installations classées pour statuer sur la demande d'autorisation d'exploitation déposée par la société EXODUS, rue J Jaurès.

Le Conseil à ***l'unanimité*** émet un avis favorable sur le dossier.

SAISINE DE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE POUR UN BATIMENT SITUE AU 34 RUE CASIMIR PERIER

Sur le rapport de Monsieur N'GWETTE

L'immeuble sis à cette adresse présentant d'importants problèmes d'insalubrité,

le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** sollicite le Conseil Départemental d'hygiène afin qu'il se penche sur la situation de ce bâtiment et prescrive les mesures adéquates.

GARANTIES COMMUNALES D'EMPRUNTS

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** accorde sa garantie :

- ◆ pour un emprunt de 800 000F HT que la Sonacotra va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble **29 rue Francis de Pressensé** en vue d'en résorber l'insalubrité
- ◆ pour l'emprunt de 1 584 560 F que l'OPIAB va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'effectuer des **travaux de sécurisation** sur son patrimoine implanté à Bezons (A. Delaune, R. Masson, D. September, C. Colomb, J. Jaurès, Les Lilas et diverses cités) .

LANCEMENT APPELS D'OFFRES

Sur le rapport de Messieurs CARON et RENAULD

le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** procède au lancement des procédures d'appels d'offres préalables au choix des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux pour les opérations ci dessous :

- CUISINE CENTRALE : poursuite de la rénovation
- ASSAINISSEMENT : rénovation des réseaux des rues GAITE/ALBERT 1^{er}/JEAN JAURES/KARL MARX/HENRI DAPPE
- ECLAIRAGE PUBLIC : entretien et rénovation du réseau

.Le Conseil autorise également la passation de marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux et autorise le Maire à signer les différents actes concernant ces dossiers.

CREDITS AFFECTES

Sur le rapport de Monsieur LESPARE

Une loi du 13 mai 1991 a institué deux dotations susceptibles d'être attribuées à certaines communes rencontrant d'importants problèmes sociaux leur faisant supporter des charges élevées et dont les ressources propres sont insuffisantes. Les villes doivent utiliser ces crédits pour contribuer à l'amélioration des conditions de fonctionnement de la cité. Le Maire d'une commune bénéficiaire au titre d'un exercice, de ces dotations, doit présenter au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions menées et les conditions de leur financement.

Bezons, ville pauvre dont la population rencontre bien souvent de grandes difficultés sociales bénéficie de ce dispositif. En 2000, la commune a perçu à **2 936 837 francs** au titre de la dotation de solidarité urbaine (D. S. U.) et **5 202 673 francs** pour le fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. (FSRIF). Même si elles ne sont pas à négliger, ces sommes ne peuvent être considérées que comme beaucoup trop faibles au regard des besoins ; elles s'inscrivent à la marge du budget communal , ne représentant que 4 % des ressources courantes.

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** prend acte du dossier qui lui est présenté et retrace les opérations menées en ce domaine.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Sur le rapport de Monsieur LESPARE

Le Conseil Général et la ville ont signé en début d'année un «contrat d'initiatives ville qualité» (CIVIQ). Ce dispositif vise à aider la commune à surmonter les difficultés sociales rencontrées par la population en finançant un programme d'interventions en fonctionnement et en investissement. Dans le cadre de l'aide à la vie associative, le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** décide de verser aux associations :

- ◆ Carpe Passion
- ◆ Accueil Convivial
- ◆ Tasekkurt

les subventions nécessaires à la mise en œuvre des projets déposés

MODIFICATION DES STATUTS DU TPE ET MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Sur le rapport de Monsieur OURMIERES

A – STATUTS DE LA REGIE

Les règles nationales en vigueur relatives à l'organisation des régies communales ayant changé, le Conseil Municipal doit faire évoluer certaines des dispositions qui président au fonctionnement du Théâtre. Cela concerne :

- ◆ **la composition du Conseil d'Administration, au sein duquel désormais les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges.** Il est proposé de le composer désormais ainsi :
 - 8 représentants du conseil municipal
 - le Conseiller Général du canton
 - 3 personnalités du milieu culturel
 - 4 représentants d'institutions partenaires des activités : l'Inspecteur de l'Éducation nationale ou son représentant ; un représentant du Conseil Local de la Jeunesse ; un représentant d'une association culturelle de la ville, la Direction du Développement Culturel au sein des services communaux.
 - 1 artiste

- ◆ le CA de l'établissement doit pouvoir désigner, à côté du Président, un ou plusieurs Vice-Présidents. Il convient donc d'ouvrir cette possibilité.

- ◆ le directeur de la régie est nommé par le président du conseil d'administration sur proposition du maire (alors que précédemment cette tâche revenait au maire).

Afin de favoriser toujours davantage l'implication des partenaires du théâtre et des acteurs de la vie locale, il est proposé de fixer ainsi qu'il suit la composition de la COMMISSION CONSULTATIVE présidée par le Maire ou son représentant :

- des représentants d'usagers du TPE : abonnés spectacles et cinéma, associations parents d'élèves, élus aux conseils d'écoles, représentants des élèves élus au conseil des établissements collèges et lycées - soit 5 personnes.
- des représentants d'associations : 5 personnes
- l'élu délégué à la culture
- le responsable du pôle Citoyenneté/Education au sein des services municipaux
- 1 représentant des écoles de Bezons

Ses membres seront désignés par le maire.

Le Conseil Municipal à ***l'unanimité*** approuve les modifications statutaires de la régie, décide de la mise en place de cette commission consultative dont les membres seront nommés ultérieurement par M le maire

PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Monsieur CARON

Afin de tenir compte des évolutions de personnel intervenues dans les différents services, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. modifie le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Création de :

- ◆ 1 poste d'agent technique qualifié au 01/08
- ◆ 1 poste d'agent technique chef au 01/09
- ◆ 1 poste d'ingénieur
- ◆ 1 poste d'ATSEM de 2^{ème} classe au 01/09
- ◆ 1 poste d'attaché principal
- ◆ 1 poste de directeur général adjoint

Suppression de :

- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste d'attaché

2. approuve la mise à disposition d'un agent auprès de l'institut universitaire de formation des maîtres de Lyon

AVIS SUR ACQUISITION **DE DEUX TERRAINS DANS L'EMPRISE DU FUTUR HOTEL DE VILLE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Une réserve au Plan d'Occupation des Sols est inscrite depuis plusieurs années afin de permettre la future implantation d'un nouvel Hôtel de Ville sur la place de la Grâce de Dieu ; différentes acquisitions de terrains ont déjà pu être opérées. Les propriétaires des deux parcelles **sises au 64 rue Francis de Pressensé** souhaitant céder leur bien, à ***l'unanimité***, le Conseil Municipal donne son accord à l'Établissement Public Foncier d'Argenteuil/Bezons pour procéder à cette acquisition amiable.

REVENTE D'UN LOT DE COPROPRIETE 27 RUE LUCIEN SAMPAIX

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le conseil municipal à *l'unanimité*

Décide de céder un appartement dans la copropriété du 27 rue L Sampaix à M. BELANLO pour un montant de 200 000 F après avoir recueilli l'avis favorable des domaines.

PRISE EN CHARGE DES FRANCHISES ASSURANCES

Sur le rapport de Monsieur CARON

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise de façon générale le paiement aux victimes, des sommes non couvertes par l'assurance de la commune dans le cadre du jeu des franchises, lorsque la responsabilité de la collectivité est reconnue.

CAUTION POUR LES PRETS DE MATERIELS DE CAMPING

Sur le rapport de Madame CLERC

Dans le cadre de l'aide aux départs en vacances des jeunes la ville met à leur disposition du matériel de camping. Afin de s'assurer du retour des tentes, le conseil à *l'unanimité* institue une caution de 500 F par prêt.

PASSAGE A L'EURO - CONSTATS DE CONVERSION

Sur le rapport de Monsieur Caron

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne mandat à son Maire pour procéder au recensement des contrats et marchés qui nécessitent le recours à des constats de conversion francs/euros et autorise leurs conclusions avec les cocontractants.

DENOMINATION DU MARCHE COUVERT

Sur le rapport de Me Coulon Vergne,

Le Conseil Municipal à *l'unanimité* décide d'appeler "**AU TEMPS DES CERISES**" le marché couvert rénové de Bezons

DECISIONS

M le maire rend compte des décisions prises en application des délégations qui lui ont été consenties en matière d'affaires courantes :

- 25 JUIN** . Personnel communal - Défense de la ville – contentieux contrat de travail
. informatique Avenant au contrat de maintenance (actualisation du parc) – Sté Paris Informatique
- 28 JUIN** Contrat entre la ville et Pakita (concours médiathèque)
- 03 JUILLET** . Réforme d'une remorque porte cylindre du service réfection voirie
. Réforme d'un Renault Trafic (682 AHM 95)
- 06 JUILLET** Location d'un bâtiment modulaire du type ALGECO au groupe scolaire V. Hugo
- 10 JUILLET** contentieux permis de construire - Fixation du montant des honoraires d'avocat dans l'affaire Bezons /Vrielynck
- 11 JUILLET** Signature d'un contrat de location autobus avec la Régie Autonome des Transports Parisiens
- 16 JUILLET & 19 JUILLET** . souscription d'un prêt – Sté Dexia Crédit Local 5 074 000 F
- 16 JUILLET** . Cession de matériel au théâtre Paul Eluard
- 20 JUILLET** Mise en réforme d'un véhicule type RENAULT EXPRESS immatriculé 47 ALP 95
- 30 JUILLET** Décision de faire représenter la Ville dans les diverses procédures liées aux infractions en matière de droits des sols par M° Brault, avocat
- 30 JUILLET** Décision de faire représenter la Ville en défense dans une procédures liées à un permis de construire (M. et Mme ALCARAZ/Commune de Bezons)
- 02 AOUT** Décision de faire représenter la Ville dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols (Commune de Bezons/SCI D'ASCOT)
- 03 AOUT** Signature d'un contrat d'assistance avec la Société BOUTIQUE TELECOM EXPERT – préparation de l'appel d'offres télécommunication
- 03 AOUT** Signature d'un contrat d'abonnement maintenance des extincteurs et des robinets d'incendies armés avec la Société DUBERNARD LCI
- 08 AOUT** Fixation du montant des honoraires dans l'affaire CTEA/Commune de Bezons (droit des sols)
- 10 AOUT** - Emprunt Prêt Projet Urbain CDC 14 667 000 F (2 235 970 €)

- Dexia Crédit Local 5 074 000 F – annule et remplace décision du 19/07/2001
- Défense de la ville contre une requête de M. CAILLERE – agent communal

- 14 AOUT** Décision de faire représenter la Ville dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols 165 rue C Périer
- 16 AOUT** Nomination de AFITEST pour contrôle réglementaire amiante la Maison de Quartier Paul Vaillant Couturier
- 27 AOUT** Contrat entre la Ville de Bezons et l'institut international Charles Perrault –exposition médiathèque
- 28 AOUT** . Signature d'un contrat d'entretien complet avec la société THYSSEN ASCENSEURS de Puteaux, pour les ascenseurs du FOYER PERRONNET à BEZONS
 . Signature d'un contrat d'entretien complet avec la société THYSSEN ASCENSEURS de Puteaux, pour les ascenseurs de la Maison de Quartier du Colombier et la bibliothèque Guy de Maupassant ainsi que le monte-charge de la cuisine centrale au groupe scolaire Gabriel Péri, l'Espace Jeunes
 . Location du château de la LUZIERE du 13 au 14/10/2001 – M Cherrier
- 30 AOUT** Adhésion de la Ville de Bezons au "pôle de ressources départemental Ville et Développement social"
- 7 SEPT** Contrat entre la Ville de Bezons et le théâtre de la Forêt
- 11 SEPT** Marché négocié – acquisition de mobiliers scolaires et équipements complémentaire
- 18 SEPT** Fixation du montant des honoraires de Me Brault dans l'affaire Morand/Ville de Bezons – Permis de construire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Melle MKABARI